



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-001

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, François ROGER, François TIERCE, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Laurent JACQUES

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHÉS

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 04 novembre 2020 donnant délégation du Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2022 relative au compte-rendu de la délégation du Président au Conseil d'Administration.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 novembre 2020 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur WEISS, Président du Centre de Gestion, a procédé **du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°24/22** : Signature d'un contrat pour une durée de 12 mois avec la société « **SOCOME** » – Agence Paris – Ile-de-France- 95 rue Pierre Grange ZI de la Pointe - 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex. Cette prestation comprend la maintenance des onduleurs des salles informatiques, pour un montant global de 990 € HT, soit 1 188 € TTC.
- **Contrat n°25/22** : Signature du renouvellement de contrat pour une durée de 12 mois avec la société « **AXESS** » – Le cube numérique – 8 avenue de la Gare – 26 958 VALENCE Cedex 9. Cette prestation comprend le service et la prestation d'assistance pour un montant annuel de 29 740,54 € HT, soit 35 688,65 € TTC.
- **Contrat n°26/22** : Signature du renouvellement du contrat avec la société « **OPENHOST** » – Concept Services – 10 rue Jean Rouxel - 44700 ORVAULT. Cette prestation comprend le service et la prestation d'assistance pour un montant annuel de 6 998,40 € HT, soit 8 398,08 € TTC.



- **Contrat n°27/22** : Signature d'un contrat de maintenance pour une durée de 3 ans avec la société « **KOESIO CORPORATE IT** » – 87 rue Louis Blériot – 76230 BOIS GUILLAUME. Cette prestation comprend la maintenance pare-feu et VMware (outil de virtualisation) incluant une garantie technique d'intervention, le déplacement et la main d'œuvre technique, pour un montant annuel de 4 140 € HT soit 4 968 € TTC.

Dès lors, compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 02 novembre au 31 décembre 2022, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 04 Novembre 2020.


Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WEISS



